

# rapport



# annuel de gestion

31 mars  
2022



Centre d'hébergement et de soins de longue durée  
Privé conventionné (66 lits)  
Permis n° 5123-4003  
Région 06 (Montréal)

Pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2021  
au 31 mars 2022

Par Line Mercier  
Directrice générale

1175, chemin de la Côte-Vertu  
Ville Saint-Laurent (Québec) H4L 5J1  
Tél. : 514 744-1175  
Télec. : 514 744-0557  
info@age-3.com  
www.age-3.com

## TABLE DES MATIÈRES

1.	Message de la Directrice générale.....	2
2.	Déclaration de la Directrice générale (voir annexe 1).....	3
3.	Présentation de l'établissement.....	3
	Organigramme de l'établissement (voir annexe 2).....	4
4.	Activités de l'établissement .....	4
	<b>Les priorités organisationnelles</b> .....	4
	<b>Visite d'évaluation des orientations ministérielles</b> .....	4
	<b>Orientations stratégiques et priorités d'action</b> .....	4
	<b>Agrément</b> .....	4
	<b>Résultats obtenus</b> (voir annexe 3).....	5
	<b>Sécurité des soins et services</b> (voir annexe 4).....	5
	<b>Examen des plaintes et promotion des droits des usagers</b> .....	5
	<b>CNESST</b> .....	5
	<b>Programme d'aide aux employés (PAE)</b> (voir annexe 5).....	5
5.	Conseils ou comités de l'établissement créés en vertu de la LSSSS et des besoins de l'organisation .....	5
	<b>Comité de gestion intégrée des risques</b> .....	6
	<b>Comité des usagers</b> (voir annexe 6) .....	9
	<b>Comité milieu de vie</b> .....	9
	<b>Comité de planification des mesures d'urgence</b> .....	9
	<b>Comité santé et sécurité au travail</b> .....	9
	<b>Comité employeur de choix</b> .....	10
6.	États financiers et analyse des résultats des opérations.....	12
	<b>État des résultats du fonds d'exploitation (AS-471)</b> (voir annexe 7).....	12
	<b>Rapport du vérificateur</b> (voir annexe 8).....	12
7.	Code d'éthique et déontologie des administrateurs (voir annexe 9).....	12
8.	Informations spécifiques pour l'année 2021-2022 .....	12

## 1. Message de la Directrice générale

L'année 2021-2022 a été avec la présence de la pandémie de COVID-19 une autre année de défis. Une gestion de risque constante, des communications en continu et une présence « terrain » constante.

Pendant cette année encore particulière, l'organisation est fière d'avoir pu compter sur une équipe d'intervenants extraordinaires et dédiés à la clientèle ainsi que leurs proches pour appliquer les directives et consignes nécessaires à la prestation de soins et services des plus sécuritaires.

Finalement, nous amorçons l'année 2022-2023 avec beaucoup d'enthousiasme et de détermination afin de poursuivre avec rigueur le processus d'amélioration continue dans l'offre de soins et de services à la clientèle.

## 2. Déclaration de la Directrice générale (voir annexe 1)

## 3. Présentation de l'établissement

### Mission

*« La mission du CHSLD Saint-Vincent-Marie est d'offrir des services personnalisés et un milieu de vie adaptés aux besoins des résidents admis.*

*Dans le respect de leurs différences, de leurs goûts et de leurs valeurs, le CHSLD Saint-Vincent-Marie met en place les conditions leur permettant de se maintenir en santé, de conserver le plus possible leur autonomie et de se développer comme personnes aux niveaux physique, affectif, intellectuel, social et spirituel. »*

Afin de respecter cette mission, l'établissement offre les services cliniques suivants :

- a. Services médicaux
- b. Services soins infirmiers
- c. Service de pharmacie
- d. Service de prévention et contrôle des infections
- e. Service de physiothérapie
- f. Service d'ergothérapie
- g. Service de nutrition
- h. Service de travail social
- i. Service d'animation-loisirs (bénévoles)
- j. Service de pastorale

Ainsi que les services techniques suivants :

- k. Service alimentaire
- l. Service de buanderie
- m. Service d'hygiène et de salubrité
- n. Service de maintenance

### Situation

Le CHSLD Saint-Vincent-Marie inc. est situé au :

1175, boul. de la Côte-Vertu  
Montréal (Québec) H4L 5J1  
Téléphone : 514 744-1175  
Télécopie : 514 744-0557

## Structure de l'organisation

Organigramme de l'établissement (voir annexe 2).

	Nombre d'emploi au 31 mars 2021	Nombre d'ETC en 2021-2022
1. Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	17	15
2. Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	71	58
3. Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	4	3
4. Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	3	2
5. Personnel d'encadrement	3	3
<b>Total</b>	<b>98</b>	<b>81</b>

## 4. Activités de l'établissement

### Les priorités organisationnelles

Au cours de l'exercice qui se termine, l'organisation a dû inévitablement prioriser tous ces efforts à réaliser une gestion de risque optimale en mettant en place toutes les recommandations et directives ministérielles en lien avec la prévention et le contrôle des infections dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19.

### Visite d'évaluation des orientations ministérielles

Suite à la visite des représentants du MSSS, l'ensemble des recommandations sont intégrées au plan d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité.

### Orientations stratégiques et priorités d'action

Le comité de gestion et l'équipe de gestionnaires se sont assurés tout au long de l'année d'être présents et supporter tous les intervenants ainsi que les résidents et les proches aidants.

Le plan stratégique 2021-2024 ainsi que notre plan d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité ont été actualisés au printemps 2021.

### Agrément

L'organisation a reçu en octobre 2019 l'accréditation d'Agrément Canada « Agréé avec mention ». Nous poursuivons notre plan d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité ainsi que le processus qui nous mènera à la visite d'octobre 2023.

### **Résultats obtenus (voir annexe 3)**

Suivi de l'entente de gestion en annexe (Reddition de compte et Imputabilité de l'établissement 2021-2022).

### **Sécurité des soins et services (voir annexe 4)**

Voir en annexe, la répartition des déclarations des incidents/accidents par type d'événement pour l'ensemble de l'établissement couvrant l'année financière 2021-2022.

La déclaration des événements indésirables survenus dans l'établissement constitue une priorité organisationnelle. Le suivi et l'analyse de ces déclarations permettent de mettre en place des pistes de développement et d'amélioration de la qualité des soins et services offerts.

### **Examen des plaintes et promotion des droits des usagers**

Conformément à la circulaire du Ministère de la Santé et des Services sociaux en lien avec la gestion des plaintes, le rapport d'activités du commissaire aux plaintes et à la qualité des services du CIUSSS du Nord de l'Île de Montréal sera disponible au plus tard le 30 septembre prochain.

### **CNESST**

À titre d'information, voici les taux de cotisation à payer pour les trois (3) dernières années :

▪ 2019	2,27 \$
▪ 2020	3,41 \$
▪ 2021	4,18 \$

### **Programme d'aide aux employés (PAE) (voir annexe 5)**

Nous avons poursuivi l'accessibilité des services du programme d'aide aux employés (PAE) et les résultats figurent en annexe.

## **5. Conseils ou comités de l'établissement créés en vertu de la LSSSS et des besoins de l'organisation**

### **Liste des membres du conseil d'administration**

L'établissement étant un établissement privé conventionné, le conseil d'administration est composé du propriétaire.

## **Comité de gestion intégrée des risques**

La gestion de la pandémie de la COVID-19 a mis en pause plusieurs comités afin que tous les efforts et les énergies soient disponibles pour s'assurer que les résidents avaient tous les soins et les services qu'ils nécessitaient.

La pandémie de la COVID-19 a bousculé l'ensemble de notre organisation et mis à rude épreuve nos processus, nos opérations et nos ressources. Rapidement, des mécanismes ont été mis en place pour soutenir et opérationnaliser les changements dans un contexte d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement. Nous nous servons de l'expérience vécue et des compétences acquises au cours des derniers mois pour en dégager des leçons et ainsi faciliter la gestion d'une crise similaire dans le futur. La gestion des risques effectuée au quotidien au cours de cette année a remplacé les rencontres officielles du CGR (Comité de gestion de risques), de même que les différents sous-comités (chutes/contentions, mesures d'urgence, CPSST, prévention des infections et gestion des médicaments). Ainsi, ce rapport d'activité du Comité de gestion des risques (CGR) est complété en présentant plutôt la synthèse des activités réalisées dans le cadre de la gestion des éclosions durant toute l'année 2021-2022.

### **Collaboration et engagement**

La collaboration entre les directeurs, les cadres intermédiaires et les employés a été optimisée alors que le travail d'équipe, essentiel à la gestion des risques, a été mis au premier plan. Cette « crise » a permis de briser des silos et de mieux comprendre la réalité de chacun des intervenants. Des liens forts se sont tissés, une forme de bienveillance et de sollicitude professionnelle s'est installée. Les équipes des services cliniques et administratifs ont uni leurs efforts vers un objectif commun. L'ouverture et la transformation de certaines zones de soins ainsi que l'engagement des Champions PCI sont des exemples de réussite et de mobilisation rendue possible grâce à cette collaboration.

### **Qualité du travail et professionnalisme**

La fierté des équipes a été ressentie dans la gestion de la pandémie tant par l'agilité dans l'adaptation aux changements et la rapidité exceptionnelle de prise de décisions et d'exécution de l'ensemble des intervenants. L'organisation du travail a permis d'augmenter la capacité des équipes à répondre aux besoins et aux problématiques rencontrées. La créativité et la recherche de solutions novatrices ont été observées tout au long de cette période de bouleversement. Également, les équipes se sont dites généralement satisfaites de la qualité du travail effectué et du respect des meilleures pratiques au cours de rétroaction.

## **Communication**

La communication nous apparaît être le point fort de la gestion de la pandémie. Toutefois, certains se sont sentis envahis par la quantité d'informations transmises et les modifications rapides des directives. La rapidité à laquelle les décisions étaient prises a fait en sorte que beaucoup d'informations étaient transmises en mode « top-down ». Ces changements rapides étaient parfois perçus comme incohérents, voire contradictoires, car les informations diffusées étaient constamment modifiées et le suivi des mises à jour difficile. Comme mentionné précédemment notre agilité nous a permis de nous ajuster dans de courts délais en adaptant nos communications et nos actions en fonction des nouvelles directives ministérielles. Malgré certaines difficultés, l'information transmise, les « mises à jour » et les informations disponibles sur le groupe Facebook des employés et des familles de même que les formations offertes à l'ensemble du personnel nous ont permis d'améliorer grandement nos interventions, notamment en lien avec la prévention et le contrôle des infections. Certaines personnes ont mentionné le côté rassurant de ces rencontres. Le personnel et les familles ont apprécié la transparence de l'équipe de direction à fournir les informations pertinentes ainsi qu'à offrir une occasion d'interagir et de poser des questions spécifiques au contexte. Pour terminer, une trousse COVID centralisée et mise à jour quotidiennement était accessible à toute l'équipe de gestion de crise et permettait une prise de décision rapide et adaptée.

## **Ressources humaines**

La gestion et le soutien des ressources humaines sont les éléments qui ont suscité le plus de préoccupation au cours de cette période. La détresse psychologique et l'essoufflement des ressources humaines ont été des facteurs contributifs à l'augmentation de l'absentéisme de toutes formes. Ces éléments, maintes fois soulevés, ont suscité de vives inquiétudes de la direction sur l'état de santé psychologique des employés et des gestionnaires. Certaines personnes ont qualifié les déplacements effectués comme étant un gaspillage de ressources, même si ces déplacements n'étaient effectués qu'en dernier recours afin de limiter les risques de contagion et toujours en évitant de déplacer le personnel d'une zone rouge à une zone verte. Également, les consignes d'isolement et de retour au travail étaient difficiles à interpréter et à expliquer aux employés. Finalement, la complexité des codes de paie spécifiques à la COVID fut un défi pour plusieurs que nous avons tenté d'éclaircir à travers diverses communications.

## **Leadership**

Les orientations données, les informations régulières transmises, la présence de la direction sur les sites, la structure des rencontres de l'équipe COVID et leur fréquence ont contribué à instaurer un climat de confiance. Toutefois, les changements réguliers ont contribué à déstabiliser les équipes à quelques occasions. En effet, des personnes ont souligné le manque de temps pour les

mettre en application alors que d'autres se sont éloignés du but visé par des consignes incohérentes d'un interlocuteur à l'autre. Le rythme effréné de cette période a mis beaucoup de pression sur les équipes, mais le soutien de la direction a augmenté la résilience du groupe.

### **Logistique**

La gestion du matériel et des équipements médicaux a suscité des réactions mitigées auprès du personnel. Certaines personnes ont apprécié le travail effectué alors que d'autres ont mentionné l'inquiétude générée par les problèmes rencontrés particulièrement au niveau de l'approvisionnement en équipements de protection individuelle (ÉPI). Nous avons dû nous assurer d'avoir des équipements de protection en quantité suffisante et de maintenir à jour la base de données des « fit tests » N95 des employés. Les risques de rupture dans la chaîne d'approvisionnement sont maintenant intégrés et une réserve a été créée pour minimiser ce risque. Cette période nous a permis de développer et solidifier notre partenariat avec le CISSS de Laval et le CIUSSM qui étaient responsables de l'approvisionnement en ÉPI pour nos régions. Cette collaboration nous a permis de contribuer à la diminution des risques en prévention et contrôle des infections.

### **Opérations cliniques**

Le déplacement de résidents avec des problèmes cognitifs devait être évité en période d'éclosion. Nous tentions de demeurer flexibles dans les visites des proches aux résidents en fin de vie dans une approche personnalisée et dans le respect de leur dignité. Nous avons multiplié les mécanismes de communication avec les proches et les résidents, notamment en informant les répondants rapidement de tous changements sur les unités de soins et des communications actives générales sur le groupe Facebook famille. L'équilibre entre le contrôle des infections et les besoins individuels des résidents étaient cohérent avec la mission et les valeurs de l'organisation.

La pandémie a été l'occasion de faire les choses différemment, en développant l'agilité des équipes en place. La cohésion et la complémentarité de chacun de ces membres a permis à l'organisation de consolider son expertise organisationnelle en matière de gestion des risques et de contrôle des éclosions. La capacité à prendre des décisions et à les opérationnaliser rapidement grâce à une forte coordination clinique a contribué à faciliter la gestion des risques de toute sorte. Malgré l'absence des comités formels au cours de la dernière année, la mise en place d'un réseau de communication efficace a permis à l'ensemble des intervenants, proches et partenaires de mettre la gestion des risques au cœur des préoccupations quotidiennes. Finalement, l'ensemble des connaissances et compétences acquises au cours de la dernière année nous permet d'envisager la prochaine crise à travers une gestion des risques calculés.

Comme dans toute situation de travail où le contexte change rapidement, le défi demeure celui de la gestion de l'information et la capacité d'absorption des intervenants mis à contribution. Au cours de l'année 2022-2023, les différents comités du programme de gestion intégré des risques seront repris afin de répondre aux nombreux défis que représente la transmission de toute l'information pertinente à la gestion de risques et au processus d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité. Ces différents comités de travail seront mis à contribution afin d'assurer une pleine conformité aux normes d'Agrément Canada et aux exigences des orientations ministérielles sur le milieu de vie en CHSLD. Notre démarche d'amélioration continue passe aussi par la reconnaissance du travail fait par tous les employés de l'organisation.

### **Comité des usagers (voir annexe 6)**

Malheureusement, malgré de nombreux efforts, nous n'avons pas réussi à recruter des membres pour former un comité des usagers. Nous poursuivons nos efforts de recrutement.

### **Comité milieu de vie**

Un travail exceptionnel a été fait et se poursuit afin de rencontrer l'ensemble des recommandations de l'évaluation milieu de vie.

### **Comité de planification des mesures d'urgence**

Le comité n'a pas tenu de rencontre formelle. La formation sur les mesures d'urgence est prévue au plan de développement des ressources humaines chaque année et un survol des mesures d'urgence est intégré dans la journée d'accueil des nouveaux employés, notamment une description de chacun des codes d'urgence, un modèle d'affichage des mesures, de même qu'un résumé du rôle de chacun dans ces situations, ce qui a permis d'élargir le nombre d'intervenants formés. Les infirmiers en responsabilité ont également reçu une formation spécifique sur la gestion des tournées de sécurité sur chacun de leur quart de travail.

### **Comité santé et sécurité au travail**

La mise à jour de l'organigramme de la gestion intégrée des risques et du mandat du comité a permis de regrouper les efforts de façon à harmoniser les interventions dans nos deux (2) établissements. Ainsi, tous les sujets reliés à la gestion des risques dans le cadre du travail sont discutés au comité et font l'objet de recommandations à la direction générale, le tout dans un cadre de sécurité tant pour les intervenants que pour les résidents.

## **Comité employeur de choix**

Le comité de direction reconnaît l'importance déterminante de la contribution de son personnel à la réalisation de sa mission et à la prestation de services de qualité aux résidents.

Dans cet esprit, le comité Employeur de choix est une instance consultative, approuvée par la haute direction de l'établissement, qui a pour mission de promouvoir les pratiques organisationnelles favorables à la santé et au mieux-être ainsi qu'à la santé physique et psychologique des personnes au travail, à la rétention, la fidélisation et la reconnaissance de ceux-ci, et ce, dans le respect des lignes directrices de la direction. Le comité se veut une instance stratégique visant l'établissement et le maintien d'une culture et d'un milieu sain et sécuritaire. Cette approche de santé globale fait partie intégrante des activités de CHSLD Age3 et de sa gestion vers l'atteinte des résultats poursuivis dans le respect de ses valeurs et de sa vision.

Le comité Employeur de choix est une instance privilégiée pour:

- Entreprendre une démarche organisationnelle visant à maintenir et améliorer, de façon durable, l'état de santé et du mieux-être du personnel.
- Faire la promotion de la santé et du mieux-être organisationnels et individuels.
- Favoriser l'attraction, la rétention du personnel et la reconnaissance du personnel.

## **Prévention des infections**

La prévention et le contrôle des infections représentent un enjeu majeur pour la protection des résidents, du personnel, des bénévoles, des visiteurs et des fournisseurs de services du CHSLD Saint-Vincent-Marie.

Les équipes des soins infirmiers appliquent une gestion systématique des infections nosocomiales.

## **Gestion de la prévention des infections**

La gestion optimale des risques liés à la transmission des infections et l'offre de soins et services de qualité est une priorité constante pour l'ensemble des gestionnaires et des employés de l'établissement.

De plus, nos processus d'actions sont harmonisés avec notre CHSLD St-Jude à Laval.

## Éclosion

L'établissement n'a connu aucune éclosion

Nous avons pu compter sur du personnel et des gestionnaires exceptionnels ainsi que sur la collaboration des résidents et des familles.

Toutes les données en lien avec la vigie Coronavirus ont été transmises au CIUSSS NIM par diverses redditions de compte, GESTRED et communications téléphoniques.

## Formation offerte

De la formation a été offerte aux intervenants et aux proches aidants en matière de prévention et de contrôle des infections en lien avec l'hygiène des mains et le port des ÉPI.

L'établissement a des champions ÉPI qui s'assurent de l'application conforme des règles de PCI.

## Vaccination influenza

Les résultats de la campagne de vaccination hiver 2021-2022 contre l'influenza sont les suivants :

- Taux de vaccination de 86 % chez les résidents.
- Taux de vaccination de 18 % chez les employés et les bénévoles

Les résultats de la campagne de vaccination contre la COVID sont les suivants :

Chez les résidents

	<b>1 dose</b>	<b>2 doses</b>	<b>3 doses</b>	<b>4 doses</b>
<b>Covid</b>	94%	88%	74%	44%

Chez les employés

	<b>1 dose</b>	<b>2 doses</b>	<b>3 doses</b>	<b>4 doses</b>
<b>Covid</b>	95,92%	95,92%	8,16%	ND

## 6. États financiers et analyse des résultats des opérations

### État des résultats du fonds d'exploitation (AS-471) (voir annexe 7)

Pour l'état des résultats, nous avons joint deux (2) extraits du rapport AS-471 au présent rapport annuel de gestion en annexe. Cependant, nous vous référons à notre rapport AS-471.

### Rapport du vérificateur (voir annexe 8)

## 7. Code d'éthique et déontologie des administrateurs (voir annexe 9)

Vous trouverez ci-inclus en annexe, la mise à jour du code d'éthique et de déontologie, appliquée à notre établissement.

## 8. Informations spécifiques pour l'année 2021-2022

La pandémie de Coronavirus aura eu raison de notre habitude d'organiser une journée de reconnaissance des années de service pour tous les intervenants ainsi que de souligner avec cérémonie les employés qui nous quittent pour la retraite. Nous serons créatifs au moment opportun pour permettre des activités de reconnaissance sécuritaires.



---

Line Mercier  
Directrice générale

## **ANNEXE 1**

### **Déclaration de la Directrice générale**

## Déclaration de fiabilité des données

Les informations contenues dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du rapport annuel de gestion de l'exercice 2021-2022 du CHSLD Saint-Vincent-Marie :

- Décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques de l'établissement;
- Présentement les indicateurs, les cibles et les résultats obtenus;
- Présentement les données exactes et fiables;
- Présentement une concordance avec les états financiers qui sont gérés et audités conformément aux lois et règlements qui les régissent.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion sont fiables, c'est-à-dire objectives, exemptes d'erreurs et vérifiables, et qu'il en va de même pour les contrôles afférents aux données présentées. Ces données correspondent à la situation telle qu'elle se présentait pour l'exercice terminé le 31 mars 2022.

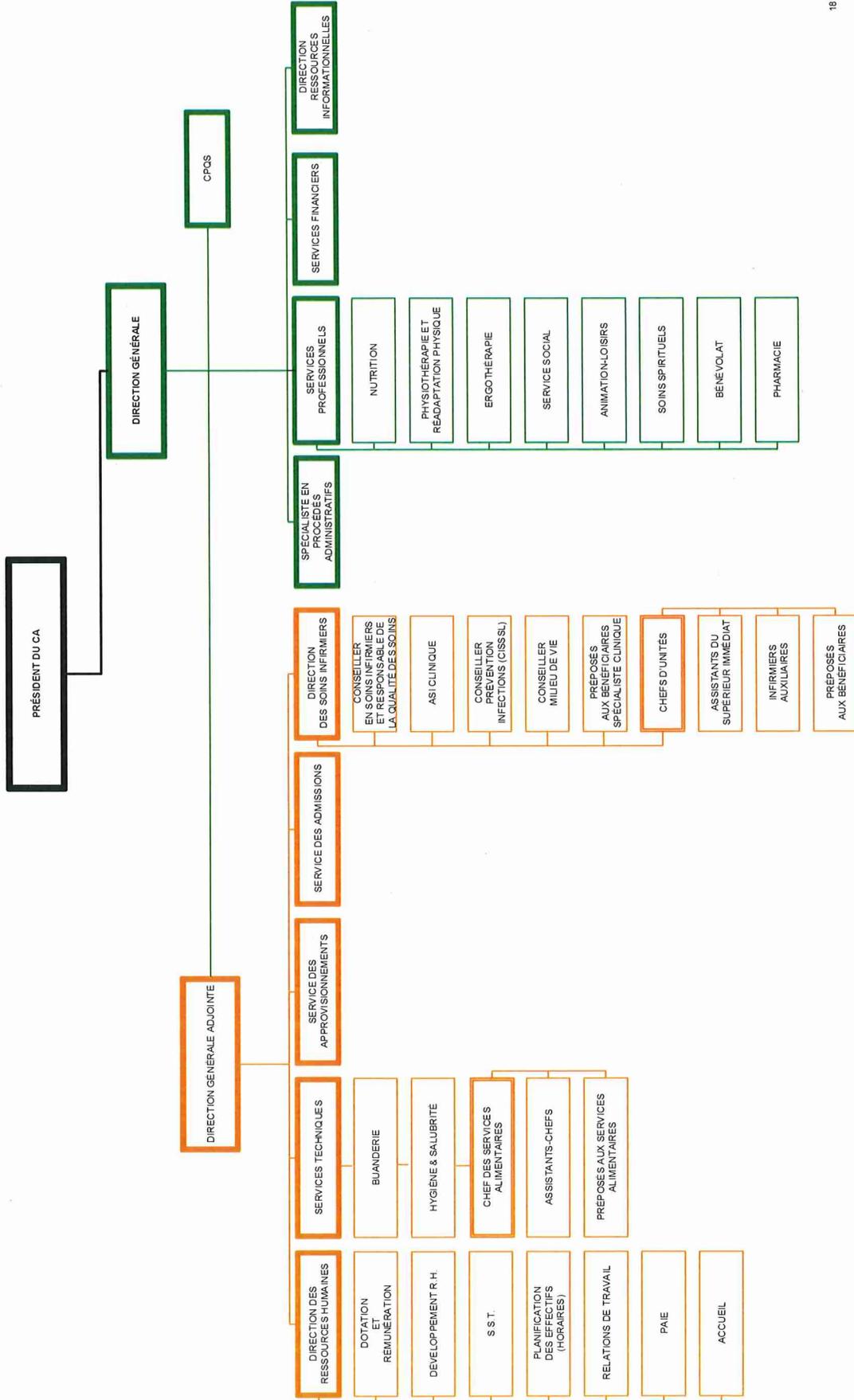


---

Line Mercier  
Directrice générale

**ANNEXE 2**  
**Organigramme**

# CHSLD AGE3



## **ANNEXE 3**

### **Reddition de compte**

DESCRIPTION	RÉSULTATS P13/2021-2022
1. Disponibilité et utilisation optimale de la main-d'œuvre du réseau.	L'établissement a déposé un plan de main-d'œuvre afin d'améliorer l'équilibre entre les effectifs requis et disponibles.
2. Réduire le recours à la main-d'œuvre indépendante dans les secteurs d'activités cliniques : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Infirmiers</li> <li>- Infirmiers auxiliaires</li> <li>- Préposés aux bénéficiaires</li> </ul>	<p style="text-align: right;">45,85</p> <p style="text-align: right;">5,12</p> <p style="text-align: right;">0,70</p>
3. Réduire le temps travaillé en temps supplémentaire (TS) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Infirmiers(ères)</li> <li>- Infirmiers(ères) auxiliaires</li> <li>- Préposés aux bénéficiaires</li> <li>- Ensemble du réseau</li> </ul>	<p style="text-align: right;">10,35</p> <p style="text-align: right;">6,39</p> <p style="text-align: right;">4,10</p> <p style="text-align: right;">4,48</p>
4. Mettre en œuvre des mesures pour améliorer le climat de travail et favoriser la santé et le bien-être du personnel du réseau du MSSS en s'appuyant sur les programmes de type « Entreprise en santé ». Taux d'assurance salaire.	5,43
5. Taux d'occupation ajusté	98,22

## **ANNEXE 4**

### **Déclaration des événements indésirables**

## Nombre d'événements par gravité et type d'événement

Établissement: CHSJD AGE3 INC.

Exercice financier: 2021-2022

Périodes: Toutes

Types d'événements: Tous

Niveaux services: Tous

Installations: CHSJD ST-VINCENT-MARIE

Type d'événement	Niveau de gravité							Total
	A	B	C	D	E1	F	I	
Abus/ Agression/ Harcèlement/ Intimidation				1				1
Autres	1	1	7	3	51			63
Bâtiment	1							1
Chute		1	6	95	19	1	1	123
Diète				1				1
Médicament			1	4				5
Test diagnostique laboratoire				1				1
Traitement/ Intervention				1				1
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>14</b>	<b>105</b>	<b>71</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>196</b>

## Nombre d'événements par gravité et type d'événement

Établissement: CHSJD AGE3 INC.

Exercice financier: 2020-2021

Périodes: Toutes

Types d'événements: Tous

Niveaux services: Tous

Installations: CHSJD ST-VINCENT-MARIE

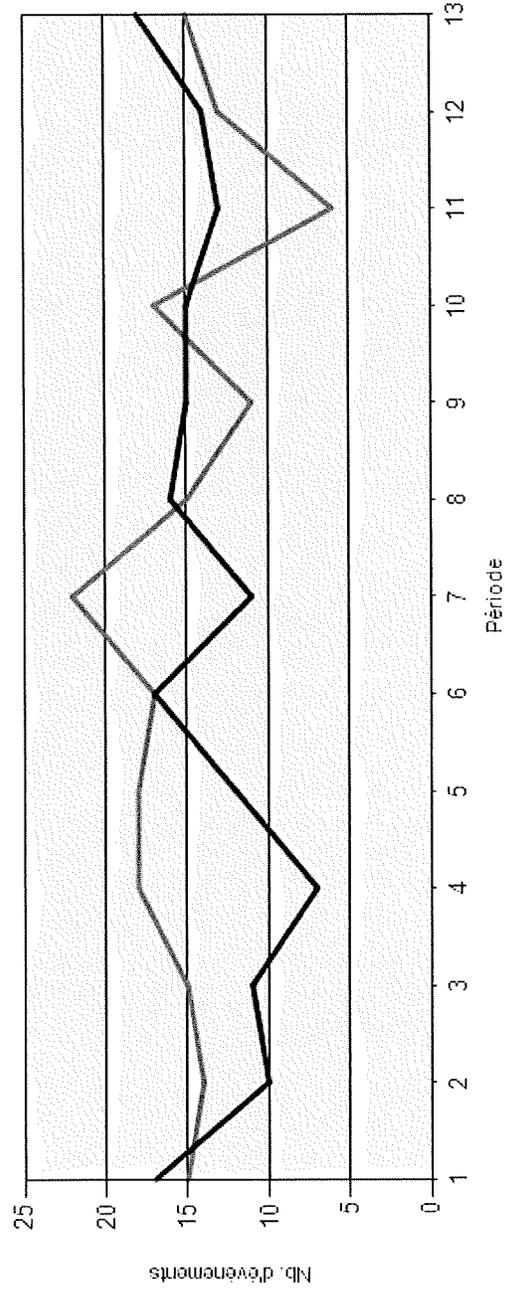
Type d'événement	Niveau de gravité						Total
	A	C	D	E1	E2		
Autres	1		10	40		51	
Chute	1	3	90	14	1	109	
Diète			1			1	
Médicament	1	5	8			14	
Traitement/ Intervention					1	1	
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>109</b>	<b>54</b>	<b>2</b>	<b>176</b>	

### Rapport annuel incidents - accidents

Comparaison entre deux années et période par période

Établissement: CHSLD AGE3 INC.  
 Milieux services: Tous  
 Installations: CHSLD ST-VINCENT-MARIE  
 Année 1: 2020-2021  
 Année 2: 2021-2022

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	Total	Année	Moy.	Total
<b>2021-2022</b>	15	14	15	18	18	17	22	15	11	17	6	13	15	196	<b>2021-2022</b>	15	196
<b>2020-2021</b>	17	10	11	7	12	17	11	16	15	15	13	14	18	176	<b>2020-2021</b>	13	176



### Nombre d'événements par types et par dates

Établissement: CHSLD AGE3 INC.  
 Date début: 2021-04-01  
 Date fin: 2022-03-31  
 Types d'événements: Tous  
 Milieux services: Tous  
 Installations: CHSLD ST-VINCENT-MARIE

	☐ Type								
	Chute	Médicament	Traitement/ Intervention	Diète	Test diagnostique laboratoire	Bâtiment	Abus/ Agression/ Harcèlement/ Intimidation	Autres	Total
<b>Total</b>	123	5	1	1	1	1	1	63	196

Établissement: CHSLD AGE3 INC.  
 Date début: 2020-04-01  
 Date fin: 2021-03-31  
 Types d'événements: Tous  
 Milieux services: Tous  
 Installations: CHSLD ST-VINCENT-MARIE

	☐ Type					
	Chute	Médicament	Traitement/ Intervention	Diète	Autres	Total
<b>Total</b>	109	14	1	1	51	176

### Nombre d'événements par gravité et installation

Établissement: CHSLD AGE3 INC.  
 Exercice financier: 2021-2022  
 Périodes: Toutes  
 Types d'événements: Tous  
 Milieux services: Tous  
 Installations: CHSLD ST-VINCENT-MARIE

	Niveau de gravité							
	A	B	C	D	E1	F	I	Total
CHSLD ST-VINCENT-MARIE	2	2	14	105	71	1	1	196
<b>Total</b>	2	2	14	105	71	1	1	196

Établissement: CHSLD AGE3 INC.  
 Exercice financier: 2020-2021  
 Périodes: Toutes  
 Types d'événements: Tous  
 Milieux services: Tous  
 Installations: CHSLD ST-VINCENT-MARIE

	Niveau de gravité						
	A	C	D	E1	E2	Total	
CHSLD ST-VINCENT-MARIE	3	8	109	54	2	176	
<b>Total</b>	3	8	109	54	2	176	

## **ANNEXE 5**

### **Rapport annuel Programme d'aide aux employés (PAE)**

**Programme d'aide aux employés  
CHSLD ST-VINCENT-MARIE**

**Rapport du quatrième trimestre**

Du 1 mai 2021 au 30 avril 2022

# 1. Utilisation

## Utilisation par trimestre<sup>1</sup>

	T1	T2	T3	T4	Nombre total de services fournis	Taux d'utilisation annualisé (%)
Nombre d'employés admissibles	106	106	106	106		
Counseling	0	2	1	0	3	2,83%
Services travail-vie personnelle	0	1	1	0	2	1,89%
<b>NOMBRE TOTAL d'accès</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>4,72%</b>
Nouveaux clients	0	1	2	0	3	
Nombre d'heures pour le counseling	7,00	6,00	3,50	2,00	18,50	
Nombre d'heures pour les services travail-vie personnelle	0,00	0,50	0,50	0,00	1,00	
Moyenne de rencontres/utilisateur	0,00	6,50	2,00	0,00	6,50	

<sup>1</sup>Le nombre d'employés admissibles représente la population moyenne pondérée pour chaque trimestre et depuis le début de l'exercice.

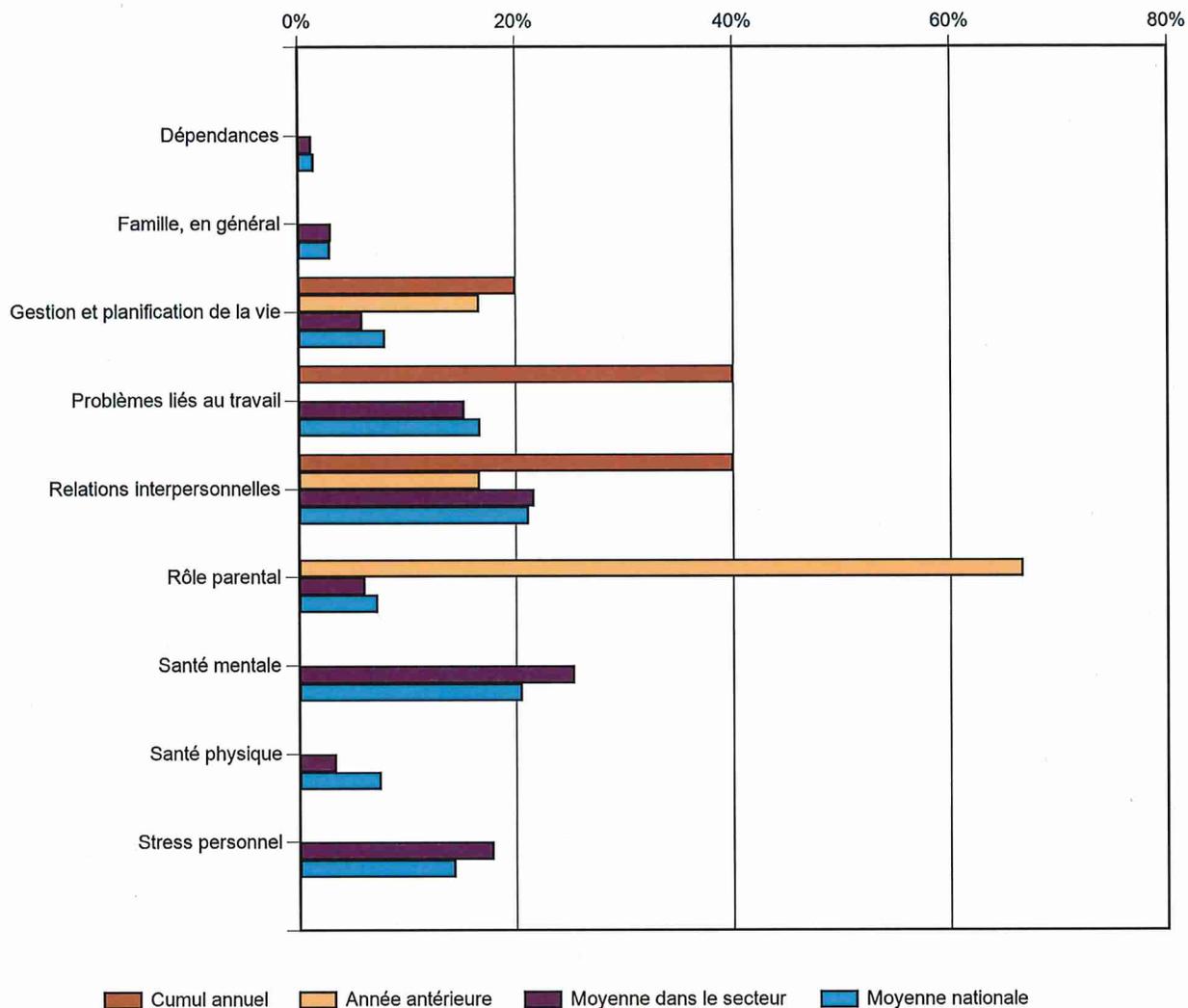
Utilisation	T1	T2	T3	T4	Cumul annuel
Nombre d'employés admissibles	106	106	106	106	106
Nouveaux clients	0	1	2	0	3
Taux d'utilisation	0,00 %	0,94 %	0,00 %	0,00 %	2,83 %

## Services non calculés dans l'utilisation

	T1	T2	T3	T4	Cumul annuel
Services d'intervention post-traumatique	0	0	0	0	0
Consultation en gestion	0	0	0	0	0
<b>Nombre total d'accès</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 2. Nouveaux problèmes

Tableau comparatif des nouveaux problèmes



Fondé sur le nombre d'accès depuis le début de l'exercice : 5

	Dépendances	Famille, en général	Gestion et planification de la vie	Problèmes liés au travail	Relations interpersonnelles	Rôle parental	Santé mentale	Santé physique	Stress personnel
Cumul annuel	0,0%	0,0%	20,0%	40,0%	40,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Année antérieure	0,0%	0,0%	16,7%	0,0%	16,7%	66,7%	0,0%	0,0%	0,0%
Moyenne dans le secteur	1,3%	3,1%	6,0%	15,3%	21,7%	6,1%	25,4%	3,4%	17,8%
Moyenne nationale	1,5%	2,9%	8,0%	16,7%	21,2%	7,2%	20,6%	7,5%	14,4%

## Survol des services de counseling

Fondé sur le nombre de cas depuis le début de l'exercice : 3

	Cumul annuel		Année antérieure		Moyenne dans le secteur	Moyenne nationale
	Cas	Pourcentage	Cas	Pourcentage		
Dépendances	0	0,0%	0	0,0%	1,4%	1,9%
Famille	0	0,0%	4	80,0%	8,5%	9,6%
Problèmes liés au travail	2	66,7%	0	0,0%	17,2%	20,5%
Problèmes personnels et émotionnels	0	0,0%	1	20,0%	57,4%	50,9%
Relations conjugales et interpersonnelles	1	33,3%	0	0,0%	15,5%	17,1%

## Services de counseling selon le mode de prestation

	T1	T2	T3	T4	Cumul annuel	Année antérieure
	Cas	Cas	Cas	Cas		
Consultation	0	0	0	0	0	0
Counseling par vidéoconférence	0	0	1	0	1	3
Cybercounseling	0	0	0	0	0	0
En personne	0	1	0	0	1	1
Outils en ligne	0	0	0	0	0	0
Premier contact	0	0	0	0	0	0
Ressources en santé et mieux-être	0	0	0	0	0	0
Télé-counseling	0	1	0	0	1	1
kit Mobile	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>5</b>

## Survol des services de travail-vie personnelle

Fondé sur le nombre de cas depuis le début de l'exercice : 2

	Cumul annuel		Année antérieure		Moyenne dans le secteur	Moyenne nationale
Legale - Biens et propriété	0	0,0%	0	0,0%	5,2%	4,5%
Legale - Droit civil	1	50,0%	0	0,0%	4,7%	4,1%
Legale - Droit criminel	0	0,0%	0	0,0%	2,0%	1,7%
Legale - Droit de la famille	1	50,0%	1	100,0%	27,1%	19,5%
Legale - Droit des personnes	0	0,0%	0	0,0%	2,5%	1,9%
Legale - Droit pénal	0	0,0%	0	0,0%	0,3%	0,3%
Legale - Louage	0	0,0%	0	0,0%	1,9%	1,7%
Legale - Testaments/Successions	0	0,0%	0	0,0%	4,1%	3,6%
Soutien financier	0	0,0%	0	0,0%	17,1%	18,2%
Soutien juridique	0	0,0%	0	0,0%	41,7%	37,2%

## 3. Profil des clients

### Données démographiques sur la clientèle

Source d'information	Cumul annuel		Année antérieure	
	5		6	
Agent orienteur ou pair-intervenant	0	0,0%	0	0,0%
Ancien client revenant au PAE	1	20,0%	1	16,7%
Collègue	1	20,0%	3	50,0%
Communiqué interne	0	0,0%	0	0,0%
Documents promotionnels	0	0,0%	0	0,0%
Kiosque d'information	0	0,0%	0	0,0%
Membre de la famille	3	60,0%	0	0,0%
Mon PAE	0	0,0%	0	0,0%
Prise de contact par le Web	0	0,0%	0	0,0%
Refusé	0	0,0%	2	33,3%
Représentant syndical	0	0,0%	0	0,0%
Séance de verbalisation	0	0,0%	0	0,0%
Séance d'information sur le PAE	0	0,0%	0	0,0%
Séminaire sur le mieux-être	0	0,0%	0	0,0%
Service des ressources humaines	0	0,0%	0	0,0%
Services de santé au travail	0	0,0%	0	0,0%
Supervision/Cadre	0	0,0%	0	0,0%
Visite du site Web	0	0,0%	0	0,0%

Catégorie de Client	Cumul annuel		Année antérieure	
	5		6	
Employé, associé, membre	5	100,0%	6	100,0%
Partenaire, conjoint	0	0,0%	0	0,0%
Personne à charge	0	0,0%	0	0,0%
Retraité	0	0,0%	0	0,0%

### Statut des clients

	T1	T2	T3	T4	Cumul annuel	Année antérieure
Nouvel accès	0	1	0	0	1	2
Ré-access	0	2	2	0	4	4
<b>Nombre total d'accès</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>6</b>

### Renseignements particuliers

Statut de travail au moment de l'appel	Cumul annuel		Année antérieure	
	3		5	
Absents du travail	3	100,0%	0	0,0%
Présents au travail	0	0,0%	5	100,0%

## 4. Résultats

### Mesure des résultats ciblés

	T1	T2	T3	T4	Cumul annuel
Nombre de dossiers de counseling fermés	1	2	0	1	4
% de l'objectif réalisé	100,0	100,0	0,0	100,0	100,0

### Nombre de dossiers fermés par répartition des heures

	T1	T2	T3	T4	Cumul annuel	Année antérieure
Une	0	1	1	0	2	2
Deux	0	0	0	0	0	1
Trois	1	1	0	0	2	1
Quatre	0	0	0	1	1	0
Cinq	0	1	0	0	1	0
Six	0	0	0	0	0	0
Sept	0	0	0	0	0	0
Huit	0	0	0	0	0	0
Neuf	0	0	0	0	0	0
Plus de dix	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>4</b>

### Amélioration du taux d'absentéisme des employés après le recours au counseling

	T1	T2	T3	T4	Cumul annuel	Année antérieure
Employés absents du travail suite à l'utilisation du service	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Employés de retour au travail suite à l'utilisation du service	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

## Ressources recommandées

	T1	T2	T3	T4	Cumul annuel
Counseling spécialisé	0	0	0	0	0
Groupe d'entraide	0	0	0	0	0
Médecin de famille	0	0	0	0	0
Ressources communautaires	0	0	0	0	0
Services de traitement des dépendances	0	0	0	0	0
Soins hospitaliers	0	0	0	0	0
Soins psychiatriques	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Satisfaction du client

	T1	T2	T3	T4	Cumul annuel
Nombre de questionnaires sur la satisfaction retournés par les clients	0	0	2	0	2

## Questionnaire à l'intention des utilisateurs du PAE – ensemble des réponses recueillies depuis le début de l'exercice

		Fortement d'accord	D'accord	Ni en accord, ni en désaccord	En désaccord	Fortement en désaccord
1	J'utiliserais à nouveau les services du PAE.	0%	100%	0%	0%	0%
2	Je recommanderais les services du PAE.	0%	100%	0%	0%	0%
3	J'ai été satisfait des services du PAE.	0%	100%	0%	0%	0%

## **ANNEXE 6**

### **Rapport annuel Comité des usagers**

**ANNEXE - 3 - RAPPORT FINANCIER DES COMITÉS DES USAGERS  
ACCOMPAGNANT LA CIRCULAIRE 2016-021 (03.01.53.01)**

EXERCICE FINANCIER DE LA PÉRIODE DU : **1<sup>ER</sup> AVRIL 2021 AU 31 MARS 2022**

Une fois ce rapport financier dûment complété, veuillez suivre les modalités indiquées dans l'ANNEXE 1 intitulée « Instructions générales des annexes accompagnant la circulaire 2016-021 ».

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :		CHSLD St-Vincent-Marie	
NUMÉRO DE PERMIS DE L'ÉTABLISSEMENT :		5123-4003	
SOLDE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Surplus / (Déficit), au début de l'exercice visé)		(a)	0 \$
BUDGET TOTAL ALLOUÉ PAR L'ÉTABLISSEMENT AU COMITÉ DES USAGERS (Au cours de l'exercice visé)		(b)	6 000 \$
TOTAL DES REVENUS (a)+(b) = (c)		(c)	6 000 \$
DONS (Lorsqu'un don est destiné spécifiquement à un CU, l'établissement doit rendre la totalité de ce montant disponible au CU concerné sans amputer son financement annuel).			0 \$

1. DÉPENSES GÉNÉRALES		
Soutien professionnel		
Fournitures de bureau (papeterie, photocopies, etc.)		
Publication de documents du comité		
Communications interurbaines		
Frais de recrutement		
Formations des membres du comité		
Colloques, congrès, conférences		
Frais de déplacement, hébergement		
Frais postaux		
Allocation personne-ressource		
Abonnements revues et journaux		
Cotisation à un regroupement représentant les comités d'usagers		
Autres (précisez) :		

2.A - DÉPENSES SPÉCIFIQUES RELIÉES AU MANDAT DU COMITÉ DES USAGERS DU CENTRE INTÉGRÉ		
REPRÉSENTATION		
Précisez :		
COORDINATION		
Précisez :		
HARMONISATION		
Précisez :		

**2.B - DÉPENSES SPÉCIFIQUES RELIÉES AU MANDAT DU COMITÉ DES USAGERS OU DE RÉSIDENTS**

**RENSEIGNER SUR LES DROITS ET OBLIGATIONS**

Publications (dépliants, lettres d'information, etc.)		1 023 \$
Activités d'information auprès des usagers et des proches		
Déplacement, hébergement		
Matériel de promotion (précisez ci-dessous)		
Précisez :		
Autres (précisez) :		
Autres (précisez) :		
Autres (précisez) :		

**PROMOUVOIR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES CONDITIONS DE VIE**

Publications (dépliants, lettres d'information, etc.)		
Activités d'information auprès des usagers et des proches		
Matériel de promotion (précisez ci-dessous)		
Précisez :		
Autres (précisez) :		
Autres (précisez) :		
Autres (précisez) :		
Autres (précisez) :		

**ÉVALUER LE DEGRÉ DE SATISFACTION DES USAGERS**

Activités d'évaluation de la satisfaction des usagers		
Outils d'évaluation (élaboration d'un questionnaire, sondage, etc.)		
Honoraires professionnels		
Autres (précisez) :		

**DÉFENDRE LES DROITS ET LES INTÉRÊTS COLLECTIFS OU INDIVIDUELS**

Activités de promotion sur la défense des droits		
Honoraires professionnels		
Autres (précisez) :		

**ACCOMPAGNER ET ASSISTER DANS TOUTE DÉMARCHE LORS D'UNE PLAINTÉ**

Frais de déplacement		
Honoraires professionnels		
Autres (précisez) :		

<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>(d)</b>	<b>1 023 \$</b>
<b>SOLDE AU 31 MARS 2021</b> (Surplus / (Déficit), à la fin de l'exercice visé) (c)-(d)=(e) <i>Le solde dans la case (e) représente le montant devant être récupéré par l'établissement</i>	<b>(e)</b>	<b>4 977 \$</b>

## **ANNEXE 7**

### **Résultats financiers**

## Rapport de direction

Les états financiers du CHSLD Saint-Vincent-Marie ont été complétés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation fidèle, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des conventions comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que les particularités prévues au Manuel de gestion financière édictée en vertu de l'article 477 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes qu'elle considère nécessaire. Celui-ci fournit l'assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées adéquatement et au moment opportun, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du CHSLD Saint-Vincent-Marie reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Les états financiers ont été audités par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L. dûment mandatée pour se faire, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Son apport expose la nature de l'étendue de cet audit ainsi que l'expression de son opinion. La firme Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L. peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



---

Line Mercier  
Directrice générale



---

Cindy Bowles  
Conseillère gestion financière

Tous les fonds

exercice terminé le 31 mars 2022 - AUDITÉE

## ÉTAT DES RÉSULTATS

	Budget	Fonds Exploitation Ex.courant (R.deP358 C4)	Fonds Immobilisations Exercice courant (Note 1)	Total Ex.courant C2+C3	Total Ex. préc
	1	2	3	4	5
<b>REVENUS</b>					
Subventions MSSS (FI:P408)	1	9 897 110	9 897 110	9 897 110	8 739 020
Subventions Gouvernement du Canada (FI:P294)	2				
Contributions des usagers (FE:P301)	3	1 289 868	1 289 868	1 289 868	1 359 075
Ventes de services et recouvrements	4	2 773	2 773	2 773	3 035
Donations (FI:P294)	5				
Revenus de placement (FI:P302)	6				
Revenus de type commercial	7				
Gain sur disposition (FI:P302)	8				
	9	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
	10	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Autres revenus (FI:P302)	11	9 083	9 083	9 083	8 688
<b>TOTAL (L.01 à L.11)</b>	<b>12</b>	<b>11 198 834</b>	<b>11 198 834</b>	<b>11 198 834</b>	<b>10 109 818</b>
<b>CHARGES</b>					
Salaires, avantages sociaux et charges sociales	13	8 187 375	8 187 375	8 187 375	7 316 251
Médicaments	14	65 789	65 789	65 789	71 412
Produits sanguins	15				
Fournitures médicales et chirurgicales	16	69 100	69 100	69 100	54 365
Denrées alimentaires	17	145 859	145 859	145 859	140 102
Rétributions versées aux ressources non institutionnelles	18				
Frais financiers (FI:P325)	19				
Entretien et réparations, y compris les coûts non capitalisables relatives aux immobilisations	20	409 468	409 468	409 468	264 527
Créances douteuses	21	6 268	6 268	6 268	6 687
Loyers	22	1 075 789	1 075 789	1 075 789	1 054 698
Amortissement des immobilisations (FI:P422)	23		XXXX		
Perte sur disposition d'immobilisations (FI:P420, 421)	24		XXXX		
Dépenses de transfert	25				
	26	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Autres charges (FI:P325)	27	924 992	924 992	924 992	967 814
<b>TOTAL (L.13 à L.27)</b>	<b>28</b>	<b>10 884 640</b>	<b>10 884 640</b>	<b>10 884 640</b>	<b>9 875 856</b>
<b>SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE (L.12 - L.28)</b>	<b>29</b>	<b>314 194</b>	<b>314 194</b>	<b>314 194</b>	<b>233 962</b>

Note 1: la colonne 3 s'applique aux établissements publics seulement

Tous les fonds

exercice terminé le 31 mars 2022 - AUDITÉE

## ÉTAT DES SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS

		Fonds Exploitation Ex.courant	Fonds immobilisations Ex.courant	Total Ex.courant (C1+C2)	Total Ex.préc.	Notes
		1	2	3	4	
SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLIS	1	366 227		366 227	132 265	
Modifications comptables avec retraitement des années antérieures (préciser)	2					
Modifications comptables sans retraitement des années antérieures (préciser)	3				XXXX	
SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS AU DÉBUT REDRESSÉS (L.01 à L.03)	4	366 227		366 227	132 265	
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	5	314 194		314 194	233 962	
Autres variations:						
Transferts interétablissements (préciser)	6					
Transferts interfonds (préciser)	7					
Autres éléments applicables aux établissements privés conventionnés (préciser)	8		XXXX			
	9	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	
TOTAL DES AUTRES VARIATIONS (L.06 à L.09)	10					
SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS À LA FIN (L.04 + L.05 + L.10)	11	680 421		680 421	366 227	

Le solde à la fin est constitués des éléments  
suivants:

Affectations d'origine externe (P289)	12	XXXX	XXXX		
Affectations d'origine interne (P289)	13	XXXX	XXXX		
Solde non affecté (L.11 - L.12 - L.13)	14	XXXX	XXXX	680 421	366 227
TOTAL (L.12 à L.14)	15	XXXX	XXXX	680 421	366 227

Tous les fonds

exercice terminé le 31 mars 2022 - AUDITÉE

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

	FONDS	Exploitation	Immobilisations	Total Ex.courant (C1+C2)	Total Ex.préc.
		1	2	3	4
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	266 179		266 179	75 021
Placements temporaires	2	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Débiteur - MSSS (FE:P362, FI:P408)	3	406 936		406 936	
Autres débiteurs (FE:P360, FI: P400)	4	2 896 938		2 896 938	2 147 475
Avances de fonds aux établissements publics	5	XXXX			
Créances interfonds (dettes interfonds)	6				
Subvention à recevoir - MSSS (FE:P362, FI:P408)	7	405 533		405 533	405 683
Placements de portefeuille	8				
Frais reportés liés aux dettes	9	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Actifs destinés à la vente	10	XXXX			
Autres éléments (FE: P360, FI: P400)	11				
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS (L.01 à L.11)</b>	<b>12</b>	<b>3 975 586</b>		<b>3 975 586</b>	<b>2 628 179</b>
<b>PASSIFS</b>					
Emprunts temporaires (FE: P365, FI: P403)	13				
Créditeur - MSSS (FE: P362, FI: P408)	14				216 128
Autres créditeurs et autres charges à payer (FE: P361, FI: P401)	15	2 510 364		2 510 364	1 351 931
Avances de fonds - enveloppes décentralisées	16	XXXX			
Intérêts courus à payer (FE: P361, FI: P401)	17				
Revenus reportés (FE: P290 et 291, FI: P294)	18	9 069		9 069	4 567
	19	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Dettes à long terme (FI: P403)	20	XXXX			
Passif au titre des sites contaminés (FI: P401)	21	XXXX			
Passif au titre des avantages sociaux futurs (FE: P363)	22	750 061	XXXX	750 061	560 889
	23	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Autres éléments (FE: P361, FI: P401)	24	84 685		84 685	137 043
<b>TOTAL DES PASSIFS (L.13 à L.24)</b>	<b>25</b>	<b>3 354 179</b>		<b>3 354 179</b>	<b>2 270 558</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)(L.12 - L.25)</b>	<b>26</b>	<b>621 407</b>		<b>621 407</b>	<b>357 621</b>
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>					
Immobilisations (FI: P423)	27	XXXX			
Stocks de fournitures (FE: P360)	28		XXXX		
Frais payés d'avance (FE: P360, FI: P400)	29	59 014		59 014	8 606
<b>TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS (L.27 à L.29)</b>	<b>30</b>	<b>59 014</b>		<b>59 014</b>	<b>8 606</b>
<b>CAPITAL-ACTIONS ET SURPLUS D'APPORT</b>	<b>31</b>		XXXX		
<b>SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS (L.26 + L.30 - L.31)</b>	<b>32</b>	<b>680 421</b>		<b>680 421</b>	<b>366 227</b>

Obligations et droits contractuels (pages 635-00 à 635-04, 636-00 et 636-01) et PPP (638-01 et 638-02)

Éventualités (page 270)

Biens détenus en fiducie (page 375)

Tous les fonds

exercice terminé le 31 mars 2022 - AUDITÉE

## ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)

		Budget	Fonds Exploitation	Fonds Immobilisations	Total - Ex.Courant (C2+C3)	Total - Ex.Précédent
		1	2	3	4	5
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLIS	1	357 621	357 621		357 621	78 558
Modifications comptables avec retraitement des années antérieures	2					
Modifications comptables sans retraitement des années antérieures	3					XXXX
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT REDRESSÉ (L.01 à L.03)	4	357 621	357 621		357 621	78 558
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE (P.200, L.29)	5	314 194	314 194		314 194	233 962
VARIATIONS DUES AUX IMMOBILISATIONS:						
Acquisitions (FI:P421)	6		XXXX			
Amortissement de l'exercice (FI:P422)	7		XXXX			
Dispositions (FI:P420, 421 )	8		XXXX			
Produits sur dispositions	9	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Réduction de valeurs (FI:P420, 421)	10		XXXX			
Redressements des immobilisations	11		XXXX			
	12	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
	13	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
TOTAL DES VARIATIONS DUES AUX IMMOBILISATIONS (L.06 à L.13)	14		XXXX			
VARIATIONS DUES AUX STOCKS DE FOURNITURES ET AUX FRAIS PAYÉS D'AVANCE:						
Acquisition de stocks de fournitures	15			XXXX		
Acquisition de frais payés d'avance	16					
Utilisation de stocks de fournitures	17			XXXX		
Utilisation de frais payés d'avance	18	(50 408)	(50 408)		(50 408)	45 101
TOTAL DES VARIATIONS DUES AUX STOCKS DE FOURNITURES ET AUX FRAIS PAYÉS D'AVANCE (L.15 à L.18)	19	(50 408)	(50 408)		(50 408)	45 101
Autres variations des surplus (déficits) cumulés	20					
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) (L.05 + L.14 + L.19 + L.20)	21	263 786	263 786		263 786	279 063
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) À LA FIN (L.04 + L.21)	22	621 407	621 407		621 407	357 621

## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

### Note 1. - Constitution et mission

Centre d'hébergement St-Vincent-Marie (ci-après l'« établissement »), un établissement privé conventionné, a été constitué en corporation avec but lucratif par lettres patentes sous l'autorité de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2). Il a pour mandat de promouvoir la santé, le bien-être et la contribution active de la population du territoire de l'établissement en orchestrant les soins de santé et les services sociaux, en misant sur l'accessibilité, la qualité et la sécurité, tout en favorisant les partenariats afin de faciliter le cheminement intégré des personnes.

Le siège social de l'établissement est situé à Montréal.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, l'établissement est assujéti aux impôts sur le revenu du Québec et du Canada.

### Note 2. - Pandémie de COVID-19

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2022, le gouvernement a maintenu l'état d'urgence sanitaire qu'il a imposé le 13 mars 2020 conséquemment à la déclaration de pandémie de COVID19 par l'Organisation mondiale de la santé.

Cette pandémie continue d'affecter les activités de l'établissement, causant notamment une augmentation des heures travaillées et de la consommation de fournitures médicales. Ces coûts sont comptabilisés dans les présents états financiers, à l'exception cependant du coût des équipements de protection individuelle provenant de l'approvisionnement gouvernemental pour lesquels il n'y a eu aucune refacturation et que l'établissement a choisi de ne pas constater.

L'établissement a également comptabilisé un revenu de subvention et un montant à recevoir du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). En effet, le gouvernement du Québec s'est engagé à financer les coûts directement générés par la pandémie de COVID-19 jusqu'à concurrence de la somme requise pour ramener les résultats financiers des activités principales du fonds d'exploitation en équilibre et certains coûts relatifs à des activités accessoires.

À la date de mise au point définitive des états financiers, l'évolution de la pandémie de COVID-19, sa durée et son incidence demeurent inconnus. Par conséquent, l'établissement est dans l'impossibilité de déterminer toutes ses répercussions sur sa situation financière, ses résultats financiers et ses flux de trésorerie pour les exercices futurs.

### Note 3. - Principales méthodes comptables

#### Référentiel comptable

Le présent rapport financier annuel est établi conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, en tenant compte des particularités du Manuel de gestion financière rédigé par le MSSS et prescrites par l'article 477 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2).

### Utilisation d'estimations

La préparation du rapport financier AS-471 exige que la direction de l'établissement ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et des passifs, des revenus et des charges de l'exercice ainsi que sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

### État des gains et pertes de réévaluation

Les chapitres SP 1201, « Présentation des états financiers », et SP 3450, « Instruments financiers », du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public requièrent la présentation d'un état des gains et pertes de réévaluation lorsque l'entité qui présente les états financiers détient des instruments financiers évalués à leur juste valeur ou libellés en devises étrangères. Le format du rapport financier annuel AS-471, prescrit par le MSSS en vertu de l'article 300, n'inclut pas cet état financier puisque la grande majorité des entités du réseau de la santé et des services sociaux ne détient pas d'instruments financiers devant être évalués à la juste valeur, considérant notamment les limitations imposées par l'article 265 de cette loi relativement à l'acquisition d'actions d'une personne morale.

Considérant que l'établissement ne détient aucun élément devant être comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises, la présentation de cet état financier n'est donc pas requise.

### Comptabilité d'exercice

La comptabilité d'exercice est utilisée tant pour l'information financière que pour les données quantitatives non financières.

Ainsi, il comptabilise les opérations et les faits dans l'exercice au cours duquel ils se produisent, sans égard au moment où ils donnent lieu à un encaissement ou un décaissement.

Les revenus et les charges qui ne peuvent être estimés au prix d'un effort raisonnable à la date des états financiers sont constatés dans l'exercice au cours duquel ils donnent lieu à un encaissement ou un décaissement.

### Comptabilité par fonds

Étant un établissement privé, Centre d'hébergement St-Vincent-Marie n'est pas tenu de créer et de maintenir un fonds d'immobilisations. Il n'est pas assujéti à la politique de capitalisation des immobilisations.

### Opérations interentités

Une opération interentités est une transaction conclue entre entités sous contrôle commun, qui donne lieu à un transfert d'actifs, financiers ou non, ou de passifs, ou la fourniture de biens ou de services. Elle exclut les opérations de restructuration interne, ainsi que les opérations conclues avec un partenaire dans le cadre d'un partenariat.

Les opérations interentités de l'établissement sont celles effectuées avec Médic-Or Inc., mais excluent toutes celles réalisées avec un établissement public du réseau de la santé et des services sociaux ou toute autre entité contrôlée par le gouvernement.

Les actifs reçus sans contrepartie dans le cadre d'une opération interentités sont constatés à leur valeur comptable, soit le coût ainsi que l'amortissement cumulé. Les services reçus à titre gratuit ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités sont constatées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

### **Revenus de subvention**

Les subventions gouvernementales du Québec ou de tout autre gouvernement, ou d'organismes inclus dans leur périmètre comptable, reçues ou à recevoir, sont constatées aux revenus dans l'exercice au cours duquel le cédant les a dûment autorisées et lorsque l'établissement bénéficiaire a respecté tous les critères d'admissibilité, s'il en est.

En présence de stipulations précises imposées par le cédant quant à l'utilisation des ressources ou aux actions que l'établissement bénéficiaire doit poser pour les conserver, ou en présence de stipulations générales et d'actions ou de communications de l'établissement, les subventions gouvernementales sont d'abord comptabilisées à titre de revenus reportés, puis passées aux résultats au fur et à mesure que les stipulations sont satisfaites.

### **Dons, contributions, legs reçus de tiers autre qu'une subvention gouvernementale**

Les sommes sans affectation déterminée par le donateur ou sous condition expresse de doter l'établissement d'un capital à préserver pour une période indéterminée sont constatées aux revenus de l'exercice de la donation.

Les sommes reçues pour la constitution d'une dotation d'une durée déterminée ou grevées d'une affectation externe sont d'abord comptabilisées à titre de revenus reportés, puis constatées aux revenus dans l'exercice au cours duquel elles sont utilisées aux fins prescrites dans l'entente. Lorsque les sommes reçues excèdent les coûts de la réalisation du projet ou de l'activité, selon les fins prescrites à l'entente, cet excédent doit être inscrit comme revenu dans l'exercice au cours duquel le projet ou l'activité est terminé, sauf si l'entente prévoit l'utilisation du solde, le cas échéant, à d'autres fins. De même, si une nouvelle entente écrite est conclue entre les parties, il est possible de comptabiliser un revenu reporté, si cette entente prévoit les fins pour lesquelles le solde doit être utilisé.

Les dons d'immobilisations ou les dons d'espèces pour en faire l'acquisition sont constatés aux revenus au même rythme que l'amortissement de l'immobilisation, excepté les dons de terrains qui sont comptabilisés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel il a lieu.

### **Revenus provenant des usagers**

Les revenus provenant des usagers comprennent les sommes exigibles selon les tarifs établis par règlement, pour l'hébergement d'usagers hébergés dans une installation maintenue par un établissement public ou privé conventionné ou dans une ressource intermédiaire ou de type familial.

Ils incluent également les montants imposés aux usagers ayant un statut de résidents du Québec, à des non-résidents du Québec ou du Canada et à des tiers responsables pour des services rendus à des usagers en vertu de lois du Québec, du Canada ou de tout autre gouvernement, pour des soins ou des services qui ne sont pas de la responsabilité du MSSS en vertu de la Loi sur

l'assurance-hospitalisation (RLRQ, chapitre A-28) ou de la Loi sur les services de santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), ainsi que les montants payables par un bénéficiaire résident recevant des soins de courte durée pour l'occupation d'une chambre privée ou semi-privée, selon les tarifs exigibles en vertu de l'article 10 du Règlement d'application de la Loi sur l'assurance-hospitalisation (RLRQ, chapitre A-28, r.1).

Ces revenus sont constatés au moment de la prestation de services et sont diminués des déductions, exonérations et exemptions accordées à certains de ceux-ci.

### **Ventes de services et recouvrements**

Les ventes de services représentent des ventes effectuées à partir d'un centre d'activités, autres que la prestation de services aux usagers. Elles sont comptabilisées dans les revenus au fur et à mesure que les services sont rendus.

Les revenus de recouvrement sont constitués des récupérations, en tout ou en partie, d'une charge incluse dans le coût direct brut pris en charge par un centre d'activités. Ils excluent tout revenu d'un usager pour des services ou des soins qu'un établissement est appelé à rendre ou vente de services. Ils sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les charges faisant l'objet de recouvrement sont engagées.

### **Revenus de type commercial**

Ces revenus émanent de l'exploitation d'activités commerciales comme la cantine et le casse-croûte, la location d'immeubles, la location de téléviseurs, le magasin général, le parc de stationnement et le salon de coiffure. Ils sont constatés aux résultats de l'exercice au cours duquel les biens sont livrés et les services sont rendus ou suivant l'écoulement du temps, conformément aux ententes d'occupation ou aux baux conclus avec des tiers.

### **Salaires, avantages sociaux et charges sociales**

Les charges relatives aux salaires, avantages sociaux et charges sociales sont constatées dans les résultats de l'exercice au cours duquel elles sont engagées, sans considération du moment où les opérations sont réglées par un décaissement.

En conséquence, les obligations découlant de ces charges courues sont comptabilisées à titre de passif. La variation annuelle de ce compte est portée aux charges de l'exercice.

### **Frais financiers**

Les frais financiers comprennent les intérêts sur la dette à long terme.

### **Instruments financiers**

Les instruments financiers sont des contrats qui donnent lieu à un actif financier pour une entité et à un passif financier ou un instrument de capitaux propres pour une autre.

Lors de leur comptabilisation initiale, ils sont comptabilisés au coût après amortissement.

### Actifs financiers évalués au coût après amortissement

Les instruments financiers dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement comprennent l'encaisse, les débiteurs MSSS, les autres débiteurs, les créances interentités et la subvention à recevoir.

Plus spécifiquement :

Encaisse

L'encaisse représente le solde aux livres.

Débiteurs MSSS

Les débiteurs MSSS sont comptabilisés au coût et ne font l'objet d'aucune provision pour créances douteuses.

Autres débiteurs

Les autres débiteurs sont présentés à leur valeur recouvrable nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation annuelle de cette provision est comptabilisée aux charges non réparties de l'exercice.

#### Passifs financiers évalués au coût après amortissement

Les passifs financiers sont évalués au coût après amortissement, et comprennent les créditeurs MSSS, les autres créditeurs et autres charges à payer et les dettes à long terme.

Plus spécifiquement :

Crédeurs et autres charges à payer

Les crédeurs et autres charges à payer englobent notamment les sommes dues aux fournisseurs, les salaires et les déductions à la source et les charges sociales courus à payer, l'impôt provincial à payer prélevé sur les salaires versés, la provision pour les passifs éventuels.

Les fournisseurs incluent tout passif relatif à des travaux effectués, des marchandises reçues ou des services rendus.

Dettes à long terme

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé lors de l'émission.

#### **Passifs**

Les passifs sont des obligations actuelles d'un établissement envers des tiers, résultant d'opérations ou d'événements passés et dont le règlement prévu donnera lieu à une sortie future de ressources représentatives d'avantages économiques.

Ils sont constatés lorsqu'il existe une base de mesure appropriée pour procéder à une estimation raisonnable du montant.

Les passifs (autres que les passifs financiers) comprennent les revenus reportés, le passif au titre des avantages sociaux futurs, et les autres éléments de passif.

Passif au titre des avantages sociaux futurs

Le passif au titre des avantages sociaux futurs comprend principalement les obligations découlant de l'assurance salaire, les congés de maladie et de vacances cumulés. Les autres avantages sociaux comprennent les droits parentaux et les allocations-rétention hors cadre.

Provision pour vacances

Les obligations découlant des congés de vacances des employés sont estimées à partir des heures cumulées au 31 mars 2022 et des taux horaires prévus en 2022-2023. Elles ne sont pas actualisées, car elles sont payables au cours de l'exercice suivant.

La variation annuelle est ventilée dans les centres et sous-centres d'activités concernés.

Provision pour assurance salaire

Les obligations découlant de l'assurance salaire sont évaluées annuellement par le MSSS selon une méthode basée sur la moyenne des observations d'établissements qui tient compte de la répartition de l'assurance salaire par groupe d'âge et groupe d'emploi. Elle considère également les charges en assurances salaires observées au rapport financier annuel AS-471 des trois derniers exercices financiers complets au moment de l'évaluation. La variation annuelle de la provision pour assurance salaire est constatée dans les charges non réparties.

Provision pour congés de maladie

La provision pour congés de maladie-années courantes est évaluée sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux. Ainsi, le personnel à temps régulier bénéficie annuellement de 9,6 jours de congé de maladie. Les journées de maladie non utilisées sont payables une fois par année, en décembre. La provision inclut donc les journées non utilisées depuis le paiement jusqu'au 31 mars 2022, selon les taux horaires prévus en 2022-2023. Ces obligations ne sont pas actualisées, car elles sont payables au cours de l'exercice suivant.

La variation annuelle est ventilée dans les centres et sous-centres d'activités concernés.

Provision pour droits parentaux

Les obligations découlant des droits parentaux sont évaluées sur la base du nombre d'employés en congé parental au 31 mars 2022 et la rémunération versée pour l'exercice 2022-2023, laquelle est répliquée pour le reste de la durée du congé ou au maximum jusqu'au 31 mars 2023.

La variation annuelle est ventilée dans les centres et sous-centres d'activités concernés.

### **Actifs financiers**

Les actifs financiers sont des ressources financières qui peuvent être utilisées pour rembourser les dettes existantes ou pour financer des opérations futures. Ils ne sont pas destinés à être utilisés pour la prestation de services publics.

Ils sont constatés lorsqu'il existe une base de mesure appropriée pour procéder à une estimation raisonnable du montant.

### **Actifs non financiers**

Les actifs non financiers sont des éléments d'actif qui seront utilisés par l'établissement dans le cours normal de ses activités pour la prestation de services publics au cours des prochains exercices financiers.

Les actifs non financiers comprennent les frais payés d'avance.

Frais payés d'avance

Les frais payés d'avance sont des actifs non financiers représentant des débours effectués avant le 31 mars 2022 pour des services à recevoir au cours du ou des prochains exercices financiers suivants.

Ils sont imputés aux charges de l'exercice au cours duquel l'établissement consomme effectivement les services.

### **Classification des activités**

La classification des activités tient compte des services que l'établissement peut fournir dans la limite de ses objets et pouvoirs et de ses sources de financement. Les activités sont classées en deux groupes :

Activités principales : elles comprennent les opérations qui découlent de la prestation des services que l'établissement est appelé à fournir et qui sont essentiels à la réalisation de sa mission dans le cadre de son budget de fonctionnement approuvé par le MSSS.

Activités accessoires : elles comprennent les services que l'établissement rend, dans la limite de ses objets et pouvoirs, en sus de la prestation de services qu'il est appelé à fournir.

Les activités accessoires sont subdivisées en deux sous-groupes :

Activités accessoires complémentaires : elles n'ont pas trait à la prestation de services reliés à la mission de l'établissement. Elles peuvent toutefois constituer un apport au réseau de la santé et des services sociaux.

Activités accessoires de type commercial : elles regroupent toutes les opérations de type commercial. Elles ne sont pas reliées directement à la prestation de services aux usagers.

### **Centres d'activités**

En complément de la présentation de l'état des résultats par nature des charges, et à moins de dispositions spécifiques, la plupart des charges engagées par l'établissement dans le cadre de ses activités principales et accessoires sont réparties par objet dans des centres d'activités.

Chacun des centres d'activités regroupe des charges relatives à des activités ayant des caractéristiques et des objectifs similaires eu égard aux services rendus. Certains centres d'activités sont subdivisés en sous-centre d'activités.

### **Unités de mesure**

Une unité de mesure est une donnée quantitative et non financière, compilée de façon spécifique pour un centre ou un sous-centre d'activités donné dans le but de fournir une indication de son niveau d'activités. Elle représente un coût unitaire relié aux coûts directs nets ajustés soit de production de produits ou de services, soit de consommation.

### **Note 4. - Maintien de l'équilibre budgétaire**

En vertu des articles 3 et 4 de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001), l'établissement doit maintenir l'équilibre entre ses revenus et ses charges en cours d'exercice financier et ne doit pas encourir de déficit en fin d'exercice financier. Cette exigence légale s'applique au fonds d'exploitation.

Selon les résultats présentés à la page 200 du rapport financier annuel AS-471 pour l'exercice terminé le 31 mars 2022, l'établissement a respecté cette obligation légale.

### Note 5. - Données budgétaires

Les données budgétaires présentées à l'état des résultats ainsi qu'à l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) aux pages 200 et 206 respectivement, relativement aux fonds d'exploitation, sont préparées selon les mêmes méthodes comptables que celles pour les données réelles et pour le même ensemble d'activités et d'opérations relativement aux fonds d'exploitation et aux fonds d'immobilisations.

### Note 6. - Instruments financiers

L'évaluation à la juste valeur est sans effet important sur les données financières. Par conséquent, l'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté.

### Note 7. - Autres débiteurs

La nature des autres débiteurs est précisée à la page 630-00 du rapport financier annuel AS-471.

### Note 8. - Autres éléments d'actif

La nature des autres éléments d'actif est précisée aux pages 360-00 et 400-00 du rapport financier annuel AS-471.

### Note 9. - Immobilisations

Les immobilisations sont des actifs non financiers acquis, construits, développés ou améliorés, destinées à être utilisées de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services. Leur durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice financier. Elles sont comptabilisées au coût, lequel inclut tous les frais directement rattachés à leur acquisition, construction, développement, amélioration, y compris les frais financiers capitalisés au cours de cette période.

Les revenus reportés sont virés graduellement aux résultats, selon la même méthode et la même durée que l'amortissement de l'immobilisation.

Les immobilisations sont amorties selon une méthode logique et systématique correspondant à leur durée de vie utile.

Les différentes catégories d'immobilisations et leur durée de vie utile sont les suivantes :

Catégorie	Durée
Améliorations locatives	10 ans
Mobilier, équipements et système téléphonique	15 ans
Équipement informatique	5 ans

### Note 10. - Billets à recevoir

	Exercice courant	Exercice précédent
Billets à recevoir, taux variant de 3,0084 % et 3,6053 %, remboursables par versements semestriels de 9 131 \$ et 11 125 \$, capital et intérêts, échéant à différentes dates jusqu'en décembre 2023	140 401 \$	254 776 \$

Les versements sur les billets à recevoir au cours des prochains exercices s'élèvent à 18 288 \$ en 2023 et 122 113 \$ en 2024.

### Note 11. - Autres créditeurs

La nature des autres créditeurs est précisée à la page 633-00 du rapport financier annuel AS-471.

### Note 12. - Dettes à long terme

	Exercice courant	Exercice précédent
Billets à payer, taux variant de 3,0084 % et 3,6053 %, remboursables par versements semestriels de 9 131 \$ et 11 125 \$, capital et intérêts, échéant à différentes dates jusqu'en décembre 2023	140 401 \$	254 776 \$

En présumant que les refinancements seront réalisés à l'échéance aux mêmes conditions que celles qui prévalaient au 31 mars 2022, l'échéancier des versements en capital à effectuer au cours des prochains exercices sur la dette à long terme se détaille comme suit :

	\$
2022-2023	18 288
2023-2024	122 113
Total	140 401

### Note 13. - Affectations

La nature des affectations d'origines interne et externe ainsi que leur variation sont présentées aux pages 289-00 et 289-01 du rapport financier annuel AS-471.

### Note 14. - Gestion des risques associés aux instruments financiers

Dans le cadre de ses activités, l'établissement est exposé à divers risques financiers, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion des risques qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels sur les résultats.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit associé aux débiteurs – MSSS ainsi qu'à la subvention à recevoir – réforme comptable est faible, puisque ces postes sont constitués de contributions à recevoir confirmées par le gouvernement du Québec, qui jouit d'une excellente réputation sur les marchés financiers. Ces sommes sont principalement reçues dans les quelques jours suivant la fin de l'exercice.

Afin de réduire ce risque, l'établissement s'assure d'avoir l'information complète sur les différents autres débiteurs afin de les facturer en temps opportun. Il fait parvenir des états de compte aux retardataires et achemine les comptes en souffrance à une agence de recouvrement. Il analyse régulièrement le solde des comptes à recevoir et constitue une provision pour créances douteuses adéquate, lorsque nécessaire, en basant leur valeur de réalisation estimative, compte tenu des pertes de crédit potentielles, sur l'expérience, sur l'historique de paiement, sur la situation financière du débiteur et sur l'antériorité de la créance. Au 31 mars 2022, les sommes à recevoir d'entités gouvernementales représentaient 83 % du montant total recouvrable (63 % au 31 mars 2021).

### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité de l'établissement est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'établissement est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

L'établissement gère ce risque en établissant des prévisions budgétaires et de trésorerie, notamment en surveillant le solde de son encaisse et les flux de trésorerie découlant de son fonctionnement, en tenant compte de ses besoins opérationnels et en recourant à des facilités de crédit pour être en mesure de respecter ses engagements.

L'établissement est donc exposé au risque de liquidité relativement aux passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière, principalement les emprunts temporaires, les créditeurs – MSSS, les autres créditeurs et autres charges à payer et les dettes à long terme.

Le risque de liquidité associé aux dettes à long terme est minime, puisqu'elles sont prises en charge par le MSSS. Les autres créditeurs et autres charges à payer ont des échéances dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice.

### **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'établissement est donc exposé au risque de taux d'intérêt en raison de ses dettes à long terme. L'état de la situation financière présente le solde de ces postes.

L'établissement limite son risque de taux d'intérêt par une gestion des excédents d'encaisse en fonction des besoins de trésorerie et de façon à optimiser les revenus d'intérêts. Il prévoit le remboursement des dettes à long terme selon l'échéancier prévu.

Fonds d'exploitation

exercice terminé le 31 mars 2022 - AUDITÉE

ÉTAT DES RÉSULTATS

	Budget	Activités principales	Activités accessoires	Total (C2+C3)	Exercice précédent
	1	2	3	4	5
<b>REVENUS</b>					
Subventions MSSS (P362)	1	9 897 110	9 897 110	9 897 110	8 739 020
Subventions Gouvernement du Canada (C2:P290/C3:P291)	2				
Contributions des usagers (P301)	3	1 289 868	1 289 868	1 289 868	1 359 075
Ventes de services et recouvrements (P320)	4	2 773	2 773	2 773	3 035
Donations (C2:P290/C3:P291)	5				
Revenus de placement (P302)	6				
Revenus de type commercial (C2:P661/C3:P351)	7				
Gain sur disposition (P302)	8				
	9	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
	10	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Autres revenus (P302)	11	9 083	9 083	9 083	8 688
<b>TOTAL (L.01 à L.11)</b>	<b>12</b>	<b>11 198 834</b>	<b>11 198 834</b>	<b>11 198 834</b>	<b>10 109 818</b>
<b>CHARGES</b>					
Salaires, avantages sociaux et charges sociales (C2:P320/C3:P351)	13	8 187 375	8 187 375	8 187 375	7 316 251
Médicaments (P750)	14	65 789	65 789	65 789	71 412
Produits sanguins	15				
Fournitures médicales et chirurgicales (P755)	16	69 100	69 100	69 100	54 365
Denrées alimentaires	17	145 859	145 859	145 859	140 102
Rétributions versées aux ressources non institutionnelles (P650)	18				
Frais financiers (P325)	19				
Entretien et réparations (C2:P325)	20	409 468	409 468	409 468	264 527
Créances douteuses (P321)	21	6 268	6 268	6 268	6 687
Loyers	22	1 075 789	1 075 789	1 075 789	1 054 698
Dépenses de transfert (P325)	23				
Autres charges (P325)	24	924 992	924 992	924 992	967 814
<b>TOTAL (L.13 à L.24)</b>	<b>25</b>	<b>10 884 640</b>	<b>10 884 640</b>	<b>10 884 640</b>	<b>9 875 856</b>
<b>SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE (L.12 - L.25)</b>	<b>26</b>	<b>314 194</b>	<b>314 194</b>	<b>314 194</b>	<b>233 962</b>

## **ANNEXE 8**

### **Rapport de l'auditeur indépendant**

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration de  
Centre d'hébergement St-Vincent-Marie

---

Raymond Chabot  
Grant Thornton s.e.n.c.r.l.  
Bureau 2000  
Tour de la Banque Nationale  
600, rue De La Gauchetière Ouest  
Montréal (Québec)  
H3B 4L8

T 514 878-2691

## Rapport sur l'audit des états financiers

### Opinion avec réserves

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Centre d'hébergement St-Vincent-Marie (ci-après « l'établissement ») inclus dans la section auditée du rapport financier annuel, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022 et les états des résultats, des surplus cumulés, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences des problèmes décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » du présent rapport, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'établissement au 31 mars 2022 ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Fondement de l'opinion avec réserves

Comme l'exige le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, les états financiers n'incluent pas les informations financières relatives aux immobilisations, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Cette situation nous conduit donc à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice considéré, comme nous l'avons fait pour les états financiers de l'exercice précédent. Les incidences de cette dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public sur les états financiers aux 31 mars 2022 et 2021 n'ont pas été déterminées.

L'établissement a obtenu une subvention en lien avec les charges et les pertes de revenus, déduction faite des économies, engendrées par la pandémie de COVID-19. Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et adéquats en ce qui concerne l'exactitude des charges engendrées par la pandémie de COVID-19 et des économies et des pertes de revenus prises en compte. Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants comptabilisés à titre de revenus de subvention du

ministère de la Santé et des Services sociaux ou à d'autres postes des états financiers pour les exercices terminés les 31 mars 2021 et 2022. Cette situation nous conduit donc à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice considéré, comme nous l'avons fait pour les états financiers de l'exercice précédent.

Dans le cadre du renouvellement des conventions collectives des employés de l'État, le gouvernement a déposé publiquement, en date du 31 mars 2021, des offres salariales comprenant une indexation des salaires et des montants forfaitaires non récurrents ayant un effet rétroactif. Ainsi, le dépôt de ces offres aurait dû entraîner la comptabilisation d'un passif au 31 mars 2021. L'établissement n'a pas comptabilisé au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2021 de provision salariale en lien avec ces offres, à la suite d'une décision du ministère de la Santé et des Services sociaux. À cet égard, les états financiers pour les exercices terminés les 31 mars 2021 et 2022 dérogent aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Par conséquent, les salaires, avantages sociaux et charges sociales pour l'exercice terminé le 31 mars 2022 sont surévalués d'un montant de 181 200 \$ et les surplus cumulés au 1<sup>er</sup> avril 2021 sont surévalués du même montant, tandis que les autres créiteurs et autres charges à payer au 31 mars 2021 et les salaires, avantages sociaux et charges sociales pour l'exercice terminé à cette date sont sous-évalués d'un montant de 18 600 \$. Nous avons exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2021, en raison des incidences de cette dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'établissement conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

#### **Observations – référentiel comptable**

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers ont été préparés pour permettre à l'établissement de se conformer aux exigences en matière d'information financière du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. En conséquence, il est possible que les états financiers ne puissent se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

#### **Autre point – unités de mesure, heures travaillées et rémunérées et coûts unitaires**

Nous n'avons pas procédé à l'audit ni à l'examen des unités de mesure et des heures travaillées et rémunérées de l'exercice courant présentées aux pages 320 (colonne 3), 330 (colonnes 1 et 3), 351 (colonne 3), 352 (colonnes 1 et 3), 650 (colonne 3) et 660 (colonne 3) ainsi que des coûts unitaires de l'exercice courant présentés aux pages 650 (lignes 29 et 31, colonne 4). Par conséquent, nous

n'exprimons aucune opinion d'audit ou conclusion de mission d'examen, ni aucune autre forme d'assurance à l'égard de ces informations. Les unités de mesure, les heures travaillées et rémunérées ainsi que les coûts unitaires présentés à titre d'informations comparatives n'ont pas fait l'objet d'un audit, ni d'un examen.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'établissement ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'établissement.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'établissement;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'établissement à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### **Rapport sur la conformité aux autorisations spécifiées**

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de l'établissement dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué, conformément à l'article 293 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) et à l'annexe I du Règlement sur la gestion financière des établissements et des conseils régionaux, sont les suivantes :

- Les dispositions de la loi susmentionnée et les règlements s'y rapportant, dans la mesure où en sont touchés ses revenus ou ses charges;
- Les explications et les définitions se rapportant à la préparation du rapport financier annuel;

- Les définitions contenues dans le *Manuel de gestion financière* publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec en ce qui a trait à ses pratiques comptables.

### **Opinion**

À notre avis, les opérations de l'établissement dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, à ces autorisations spécifiées.

### **Fondement de l'opinion**

La direction est responsable de la conformité de l'établissement aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de l'établissement à ces autorisations spécifiées.

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*<sup>1</sup>

Montréal  
Le 28 juin 2022

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A121364

## **ANNEXE 9**

### **Code d'éthique et de déontologie des administrateurs**

## 1. DEVOIRS ET OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS

### 1.1. Mesures de prévention

L'administrateur respecte son contrat avec le MSSS suivant les usages, l'équité et la loi.  
L'administrateur agit avec prudence et diligence dans l'accomplissement de son mandat.

### 1.2. Conflits d'intérêts

L'administrateur agit avec loyauté et honnêteté et s'engage à déclarer par écrit tout intérêt susceptible de le placer en situation de conflit d'intérêts.  
L'administrateur agit dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés.  
L'administrateur ne confond pas les biens de sa corporation avec ses biens personnels.

### 1.3. Pratiques reliées à la rémunération

L'administrateur respecte les normes établies en termes de rémunération, contenues au décret sur les conditions de travail des directeurs généraux.  
L'administrateur ou les membres de sa famille accepte aucun don ou legs d'un résident alors qu'il reçoit des services dans son centre.  
L'administrateur gère les particularités de son contrat dans les limites prévues aux différentes composantes.

### 1.4. Devoirs et obligations suite à la vente d'un établissement

L'administrateur qui vend son établissement ou qui cesse d'être actionnaire garantit le droit de propriété et la qualité.  
L'administrateur garde confidentiel tout renseignement de nature commerciale ou de nature à impliquer les résidents, obtenu dans le cadre de son mandat.

### 1.5. Mécanismes d'application

À chaque deux (2) ans, l'administrateur est responsable de l'application du présent code d'éthique. Il lui incombe de rédiger le rapport qui doit faire état annuellement des manquements au code et de s'assurer de l'intégrer aux rapports annuels des établissements.  
L'administrateur s'assure de l'accessibilité au public du présent code.  
Advenant une plainte dénonçant un manquement au code d'éthique, l'administrateur responsable réunit un groupe externe formé de quatre (4) personnes, dont deux (2) membres du conseil d'administration de l'AEPC et deux (2) membres choisis parmi les propriétaires ou actionnaires d'établissements privés conventionnés.  
L'administrateur qui reçoit un avantage comme suite à un manquement à ce code d'éthique est redevable envers l'État de la valeur de l'avantage reçu.

**Références :**

- Remplace toute version antérieure à la présente.
- En lien avec la politique « DG-010-POL Éthique clinique + administrateurs ».
- En lien avec le formulaire « DG-01 Demande de soutien suite à une situation éthique non résolue ».
- En lien avec Agrément Canada NORME LEADERSHIP  
1.7 Un cadre d'éthique visant à favoriser une pratique respectueuse des règles d'éthique est élaboré ou adopté, et mis en œuvre avec l'apport des usagers ou des résidents et des familles.

Approuvé par : \_\_\_\_\_ Line Mercier \_\_\_\_\_ Titre :  DG  Date :  2 août 2019